



# Panneaux solaires photovoltaïques

soyez  
vigilant.e

face aux arnaques



## Quels sont les points qui doivent vous alerter

Gratuite, locale et renouvelable, l'énergie solaire dispose de nombreux atouts qui « font rêver ». Il n'en faut pas davantage aux éco-délinquants pour proposer des offres commerciales alléchantes à grand renfort de fausses promesses. Voici quelques points pouvant alerter quant au sérieux de ces interlocuteurs.

- Rentabilité annoncée alléchante (< 10 ans)
- Mythe de l'autonomie énergétique
- Panneau solaire gratuit et fin des factures d'électricité
- Crédit à la consommation
- Vente multi-appareils
- Aucun document technique ou d'étude remis lors du rendez-vous (à vous de prendre des notes)
- Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique
- Candidature pour un programme spécial
- Absence de visite technique pour établir le devis
- Eviter de signer des devis sur les foires et salons car il n'y a pas de délai de rétractation
- Les collectivités ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile



## Les repères à avoir en tête lorsque vous vous documentez sur les panneaux solaires pour éviter les arnaques

| Les critères                     | La réalité                                                                                  | Ce qui doit vous alerter                                                              |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prix</b>                      | Entre 2 000 et 3 000 € du kWc<br>soit environ 8 000 € pour 3 kWc                            | Des devis à 5 chiffres<br>Des panneaux solaires gratuits<br>Un financement par l'Etat |
| <b>Rentabilité</b>               | Entre 12 et 20 ans                                                                          | Inférieure à 10 ans<br>Des équipements en plus<br>pour une rentabilité plus rapide    |
| <b>Autonomie électrique</b>      | Très difficile à réaliser pour une maison individuelle et jamais rentable dans tous les cas | On vous parle d'autonomie<br>On vous propose une batterie                             |
| <b>Gain annuel</b>               | Entre 400 € et 600 € par an<br>pour une installation de 3 kWc                               | Des factures d'électricité de 0 €<br>Une installation sans investissement             |
| <b>Conditions d'installation</b> | Orientation : Est / Sud / Ouest<br>Inclinaison : 30 à 45°                                   | Pas de visite technique sur place<br>avant élaboration du devis                       |



## Que faire si vous êtes victime d'une arnaque

Si vous vous reconnaissez dans les cas relatés ci-contre, vous êtes probablement victime d'une arnaque. Voilà comment réagir :

■ **Ne signez rien** lors de la visite du commercial. Prenez le temps de la réflexion et comparez les offres existantes sur le marché. Renseignez-vous en contactant votre Conseiller France Rénov' au 0800 725 635.

■ **Si vous avez signé :**

➡ **Agissez vite :** Vous disposez de 14 jours pour vous rétracter en envoyant une lettre avec accusé de réception à l'entreprise frauduleuse, à réception de la marchandise

Si cela est trop tard ou si vous avez signé sur une foire (pas de droit de rétractation possible), il faut alors trouver un vice de forme.

➡ **Faites-vous aider :** *(liste non exhaustive)*

- L'association du GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque) a une expérience solide dans le soutien d'aide aux victimes, ils pourront vous aider efficacement et avec objectivité.

- Sur <https://signal.conso.gouv.fr> et <https://www.victimesduphotovoltaïque.com/>, vous pourrez signaler une société comme frauduleuse et être soutenu

- L'UFC Que choisir pourra également vous aider à trouver les failles dans les documents que vous avez pu signer pour casser le contrat si le délai de rétractation est dépassé.

- La MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) : <https://www.mce-info.org/sinformer-agir/regler-un-litige/>



Les affaires se résolvent généralement entre 1 mois et 1 an (plus les arnaques sont détectées tôt, plus la résolution est rapide). Pendant tout ce temps, le préjudice moral est important.



L'électricité photovoltaïque est  
une énergie renouvelable à  
développer mais...

soyez vigilant.e  
face aux risques d'arnaques.



## Préparer son projet

Il est important de prendre le temps d'étudier les offres avant de signer.

Des interlocuteurs existent pour vous permettre d'étudier la pertinence de votre projet (autoconsommation, revente totale, durée d'amortissement...) et également de prendre connaissance de projets existants similaires auprès de chez vous.

Aussi, votre consommation électrique annuelle, les différents usages de l'électricité, votre profil de consommation, sont des éléments à étudier avant de démarrer un projet.

- <https://france-renov.gouv.fr/>
- <https://evaluer-mon-devis.photovoltaique.info/>
- <https://www.bdpv.fr/fr/>

**N'hésitez pas à contacter votre conseiller France Rénov'  
au 0800 725 635**



Rénov' Habitat  
Bretagne

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande  
Conseil Rénov'Energie

Manoir de la Ville Cotterel - 48 rue de Saint-Malo - BP 86048

35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

[www.pays-broceliande.bzh](http://www.pays-broceliande.bzh)

